



Assemblée Générale de la société le samedi 10 avril 2021 à Vaudigny

EDITO

Depuis décembre et les résultats prometteurs de la constitution du fonds propre, 85 000 € à ce jour, nous sommes dans le concret ! Étape après étape les démarches administratives vont arriver à terme, le calendrier que nous avons établi n'est plus irréaliste : le Conseil de gestion vous donne rendez-vous le samedi 10 avril à Vaudigny pour vous présenter et soumettre la finalisation du projet, l'objectif est de démarrer les travaux dans la foulée ! Réservez la date, si le sort n'est pas contre nous, nous misons sur le présentiel et le plaisir de se revoir enfin !

Trois sièges au conseil de gestion sont à pourvoir, n'hésitez pas à nous transmettre vos candidatures pour rejoindre les 8 membres en fonction.

Dans cette édition, nous ferons le point sur l'actualité du projet et à noter dans la partie budget, la bonne nouvelle du soutien de la région Grand Est et de l'Ademe (subvention

« Climaxion »).



Martine Augis Chamourin,
Présidente de l'association CVPS.

SOMMAIRE

LES ACTUALITÉS DU PROJET	p 2
LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL	p 3
CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	p 4
LE PODCAST A NE PAS LOUPER	p 5
BRÈVES.....	p 5

LES ACTUALITÉS DU PROJET

A retenir : Quelques toitures présentant des points bloquants, nous proposons de réaliser les **travaux en 2 phases**, à savoir 6 toitures de particuliers plus le Groupe Scolaire de Ceintrey pour la première phase, puis en deuxième phase avec les toitures d'un particulier, d'une entreprise, et de la mairie de Forcelles-sous-Gugney.

7 toitures à équiper en phase 1, avant la fin de l'été.

1/ Déjà réalisés :

- Les **baux privés** ont été signés et la Convention d'Occupation Temporaire (COT) de Ceintrey est rédigée et doit être délibérée et approuvée en Conseil Municipal.
- Les **Déclarations Préalables de Travaux** (DPT) ont été déposées pour les 6 maisons, les certificats de non-opposition délivrés, donc c'est le feu vert sur ce point.
- Simultanément les 6 **demandes de raccordement** Enedis ont été faites, les devis sont en cours de communication à la SCIC : leur signature (après validation de l'AG) déclenchera l'ouverture du contrat et les travaux de raccordement.
- Une **visite de 5 maisons** a eu lieu avec le prestataire choisi par Enedis pour réaliser les travaux de raccordement : sont ainsi confirmés l'emplacement des coffrets sur les façades des maisons, le percement pour passage des câbles, les tranchées nécessaires jusqu'au poteau EDF.
- Les **travaux de renforcement de la toiture du Groupe Scolaire de Ceintrey**, vont être réalisés par l'installateur Vosges Charpentes et le paiement par la commune de Ceintrey (photo ci-contre). Vu la complexité du dossier à traiter avec en particulier les spécificités incendie, il a été décidé de confier la DPT et la demande de raccordement Enedis à Vosges Charpente.



2/ Dossier de présentation aux banques

Une première version du dossier de présentation du projet a été élaborée à partir de la trame proposée par l'Association des Centrales Villageoises, et il se présente ainsi :

1. L'historique et les valeurs des Centrales Villageoises
2. Les principales caractéristiques juridiques de la SCIC CVPS
3. Le projet photovoltaïque
4. Les éléments financiers (*ci-dessous, point 3*)

Cette première version est susceptible d'évoluer en fonction des propositions et des observations des partenaires bancaires ainsi que des incertitudes pesant encore sur plusieurs toitures.

3/ Budget prévisionnel simplifié

Nous avons le soutien financier de la région Grand Est et de l'Ademe au travers du dispositif Climaxion. **Une bonne nouvelle** qui permet d'établir le budget prévisionnel. Pour en savoir plus sur ce dispositif de soutien à la transition énergétique voici l'article réalisé par le réseau régional de l'énergie citoyenne (GECLER) :

<https://gecler.fr/dispositifs-daides-climaxion/>

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Une première version d'un budget prévisionnel simplifié de notre projet a été établie et transmise à trois banques contactées dans le cadre du tour de table bancaire en vue du financement complémentaire du projet : Crédit Mutuel de Laxou-Villers, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne de Nancy.

Elle repose sur les hypothèses suivantes:

- L'installation de 10 toitures pour un **investissement total de 245 000 €**,
- **Un capital social de 85 000 €**,
- Une **subvention Climaxion** de 53 182,60€.
- Un **emprunt de 125 000 €** sur 12 ans au taux de 1% avec un différé de remboursement de 18 mois (avec caution de la CCPS pour 50% du montant du prêt)
- Une avance de trésorerie de 12 000 € pour financer les délais de remboursement de la TVA,
- Des charges annuelles moyennes de 6 000 €

Ce budget prévisionnel génère une valeur actuelle nette sur 20 ans d'environ 11 000 €, des réserves cumulées sur 20 ans de 74 000 €, et une rentabilité financière (résultats nets / fonds propres) légèrement supérieure à 4,3%. Il sera demandé, pour l'emprunt, d'avoir la possibilité de disposer d'une enveloppe globale avec un droit de tirage en fonction des travaux à réaliser. L'objectif est atteint avec une « grappe » viable, qui présente une rentabilité suffisante pour garantir un futur réinvestissement dans d'autres projets. Une première pierre solide de ce beau projet collectif

Les retours des banques sont attendus pour le 15 mars : suite aux contacts établis avec la Communauté de Communes du Pays du Saintois, notre demande de caution bancaire sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de la CCPS programmé le 18 mars prochain.



La caution devrait porter sur 50% des 125 000 euros empruntés. Nous devons fournir l'offre de prêt d'au moins une des banques pour cette date, ce qui explique un calendrier rapproché.



LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL

Rappel des valeurs de la SCIC : En tant que société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, la SCIC-SAS CVPS relève à la fois du droit commercial et des sociétés (SAS) et de la loi du 10/08/1947 modifiée, portant statut de la coopération, et de différents décrets pris notamment les 01/07 et 29/10/2015, qui réglementent plus spécifiquement les SCIC.

En adhérant au "**Manifeste des SCIC**", nous nous engageons sur des principes et des valeurs sources de cohésion sociale et d'efficacité économique, dans un cadre collectif innovant, caractérisé par le multi sociétariat, la gouvernance démocratique participative, les liens étroits avec les collectivités locales, l'ancrage territorial, l'intérêt collectif et l'utilité sociale des activités gérées. La finalité étant d'apporter des réponses innovantes à des aspirations sociales peu ou mal satisfaites par le marché ou les pouvoirs publics.



La SCIC doit par ailleurs s'assurer de la permanence dans le temps du respect de ses principes et de ses valeurs. C'est pourquoi elle doit rédiger chaque année un **rapport de gestion** comportant des données relatives à l'évolution du sociétariat, de la gouvernance, de l'implication des différentes catégories de sociétaires ainsi que de l'évolution du contexte économique et social et de son impact sur le projet coopératif.

La SCIC est également tenue de faire procéder à une **révision coopérative quinquennale** par l'URSCOOP locale qui s'assure du respect de la réglementation et des valeurs et principes coopératifs.

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Pays Terres de Lorraine a été en 2019 l'un des 20 territoires retenus en France pour une durée de trois à quatre ans, afin d'expérimenter le Contrat de Transition Écologique (CTE), initié par le ministère de la transition écologique et solidaire, il vise à :



Contrat de
Transition
Écologique

- **Traduire localement** les engagements environnementaux français et européens.
- Faire de la transition écologique un **moteur de développement économique**, de création d'emplois et d'innovation sociale.
- **Mobiliser** les acteurs publics et privés du territoire.

L'association CVPS a mobilisé et impliqué des citoyens du Pays du Saintois et s'inscrit dans l'objectif du Pays de devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPos). Nous avons candidaté en mai 2019 pour inscrire la CVPS dans ce programme : projet retenu. Cela nous a permis de signer une convention avec le pays Terres de Lorraine, et d'identifier nos besoins d'accompagnement, qui se sont déclinés en 2 points :

- Un soutien financier par une **avance remboursable** de 5 000 € : notre trésorerie ne répondant pas au calendrier de paiements des factures pour les études de faisabilité, cette avance permet d'attendre le versement complet des subventions.
- Prise en charge de la réalisation d'outils de communication (par le graphiste Arnaud Codazzi). Ont été produits : 5 kakemonos (bannières) thématiques, 2 bâches publicitaires et des panneaux, type « immobilier », qui seront installés sur/ou devant les maisons lors des travaux d'installation photovoltaïque.

Voici quelques exemples d'outils créés :



CENTRALES
VILLAGEOISES
PAYS DU
SAINTOIS

LE PODCAST A NE PAS LOUPER...pour rayonner en société.

Pour cette édition d'Azimut Saintois, Martine propose de vous faire partager sa découverte de l'émission **La méthode scientifique** qui avait pour thème «énergie solaire : ça chauffe ! ». Un sujet qui fait écho à notre projet et que vous pouvez (ré)écouter sur France Culture en suivant ce lien :



<https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/energie-solaire-ca-chauffe>



Au programme :

- *Comment fonctionne l'énergie photovoltaïque et sur quels principes reposent sa production ?*
- *Quels sont les avantages et les limites de cette technologie ?*
- *Comment la recherche est-elle mobilisée pour améliorer les performance du photovoltaïque ?*

LES BRÈVES

- **Concours « La Fabrique AVIVA »** : vous avez voté, grâce à vous nous sommes sélectionnés pour un oral en avril et sommes toujours en lice pour tenter de remporter le concours ! Merci pour votre engagement à nos côtés.
- **Le Saintois à vélo** : un des sociétaires fait appel à vous. Contactez charles.mercier@posteo.net si vous aimeriez avoir des itinéraires cyclables dans le Saintois. Vous pourrez ainsi soutenir cette démarche et y contribuer avec vos propositions d'aménagements.
- **Manifestations** : « au jardin d'la Zabelle » vient de communiquer la date de sa prochaine édition : les 10 et 11 juillet 2021. Plus d'infos sur leur page : <https://www.facebook.com/aujardindlazabelle>



CONTACTS

Martine Augis Chamourin, Présidente de l'association : 06 75 85 95 78

Loïc Vautrin, Président de la SCIC : 06 45 68 33 86

Centrales Villageoises du Pays du Saintois, 23 Rue du Maréchal Lyautey, 54330 Ognéville
paysdusantois@centralesvillageoises.fr // notre [site internet](#) // notre [page facebook](#).

